

Voici ce que dit Auguste VIERSET dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*** en date du

21 août 1915

On a affiché aujourd'hui deux arrêtés datés l'un du 14, l'autre du 15 août (**Note**), concernant les chômeurs. Le premier prévoit une peine de police correctionnelle d'un an au plus pour l'ouvrier qui, sans motif suffisant, refuse d'entreprendre un travail d'intérêt public conforme à sa profession et ordonné par une autorité allemande. Une peine d'emprisonnement de 5 ans au plus est applicable à quiconque tente, par contrainte, menaces ou persuasion, d'empêcher d'autres personnes de travailler pour l'occupant.

Celui qui favorise, par des secours ou d'autres moyens, le refus de travailler, est passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 10.000 marks et d'un emprisonnement d'un an au plus.

L'autre arrêté concerne les chômeurs qui par paresse se soustraient au travail et prévoit des peines diverses tant pour les chômeurs que pour ceux qui favorisent leur refus de travailler.

Arrêté allemand, en date du 15 août 1915, visant
**«les chômeurs qui, par paresse, se soustraient
au travail »**

<http://www.idesetautres.be/upload/19150815%20A>

[RRETE%20ALLEMAND%20PARESSE%20CHOMEURS%20BELGES.pdf](#)

**ARRÊTÉ CONCERNANT LES CHOMEURS QUI, PAR
PARESSE, SE SOUSTRAIENT AU TRAVAIL.**

Article 1^{er}

Quiconque, sciemment ou par négligence, fait de fausses déclarations au sujet de sa situation personnelle lors d'une enquête destinée à établir son indigence, est passible d'une peine d'emprisonnement de six semaines au plus, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus forte ; en outre, il pourra être condamné à une amende pouvant aller jusqu'à deux mille deux cent cinquante francs.

Article 2.

Quiconque est secouru par l'assistance publique ou privée, et, sans motif suffisant, refuse d'entreprendre ou de continuer un travail qu'on lui a proposé et qui répond à ses capacités ou quiconque, en refusant un tel travail, tombe à charge de l'assistance publique ou privée, sera passible d'une peine d'emprisonnement de quatorze jours à six mois.

Tout motif concernant le refus de travailler sera valable s'il est admis par le droit des gens.

Le tribunal peut, en outre, ordonner l'application de la mesure prévue à l'article 14 de la loi du 27 novembre 1891 (« Moniteur belge », p. 3531 et suivantes).

Article 3.

Quiconque, sciemment favorise par des secours ou d'autres moyens le refus de travailler punissable en vertu de l'article 2 est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à douze mille cinq cents francs ; en outre, il pourra être condamné à une peine d'emprisonnement d'un an au plus.

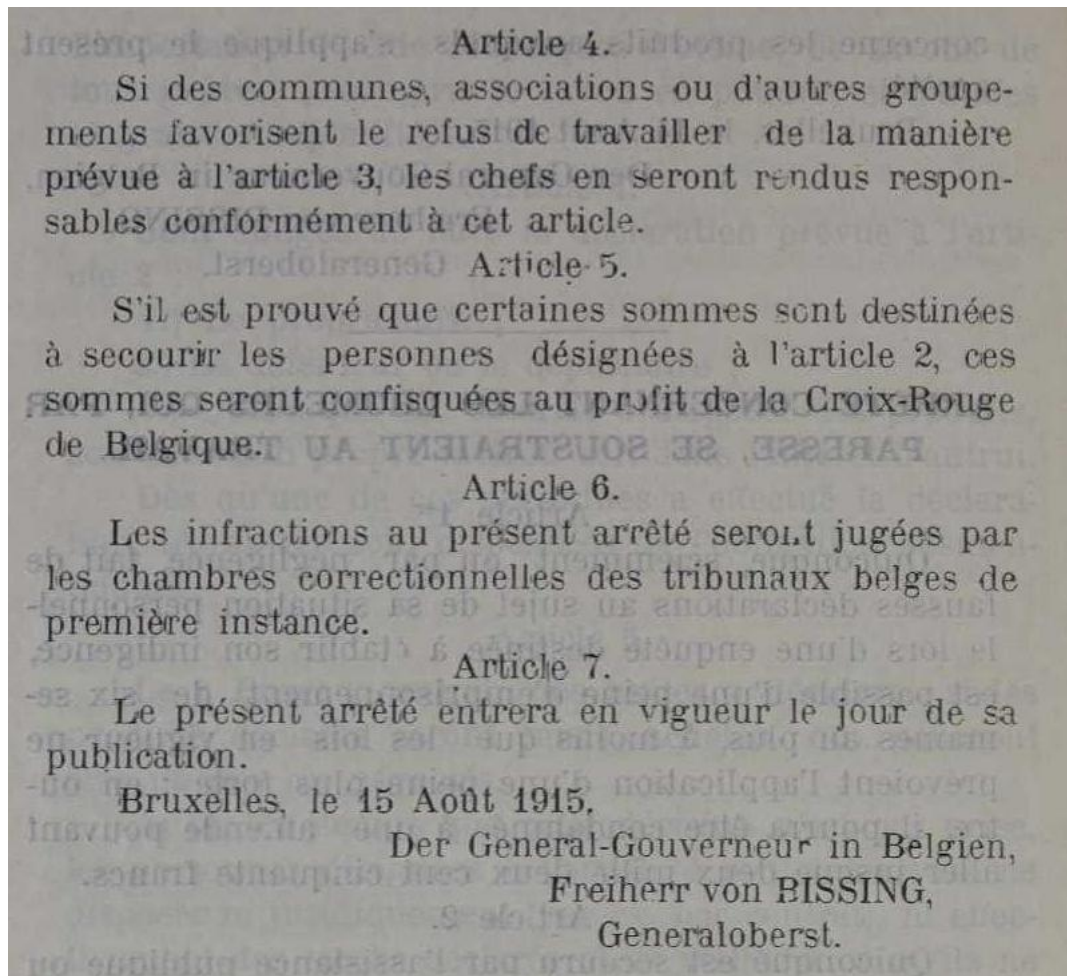


Figure notamment dans ***L'occupation allemande à Verviers*** (*Proclamations et publications civiles et militaires, administratives, législatives et de police, affichées à Verviers*), cinquième partie (du 8 juillet au 28 août 1915) ; Verviers, Imprimerie de Charles Vinche, 1915, pages 223-224 :

http://www.bel-memorial.org/books/occupation_allemande_verviers/Occupation_allemande_a_Verviers_partie_5.pdf

Notes de Bernard GOORDEN.

Rappelons qu'Auguste **VIERSET** (1864-1960), secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : **Adolphe MAX**. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<https://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Aux pages 321–332 du volume XV de 1907 de la mythique revue **WALLONIA** (« Archives wallonnes d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui »), fondée à Liège, on consacre un article à Auguste **VIERSET** (1864-1960). Voir :

<https://www.idesetautres.be/upload/download.php?file=WALLONIA%2015%201907%20pp320-339.pdf>

<http://www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Notices/Vierset-A.htm>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

Roberto J. **Payró** ; « *Un ciudadano ; el burgomaestre Max* (1-5) », in **La Nación** (Buenos Aires), 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 (19140818) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 (19140819) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 (19140820) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 (19140824) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 (19140828) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 (19140916) :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du **23 juillet** 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25)* » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles**. Il y consacre de nombreux chapitres à la C.R.B.

Pour les liens des 29 chapitres relatifs à **1915** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans ***La Belgique pendant la guerre*** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Voyez ce qu'en disent, à partir du 20 août 1914, Louis **GILLE**, Alphonse **OOMS** et Paul **DELANDSHEERE** dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>
« **La problématique des chômeurs** » (sous-titre proposé par Bernard Goorden) est un extrait de « *Les relations du Comité National avec les autorités allemandes* » par **Georges RENCY**, figurant dans le chapitre **XI** de la **deuxième partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 198-202)

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20PROBLEMATIQUE%20CHOMEURS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp198-202.pdf>